

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°23-2016
concernant l'acceptation de la sortie, au 31 décembre 2016, des Communes de la
Chamberonne «Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens» de l'Association
intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de
l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly (ASIGOS)

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 12 novembre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 23.2016 s'est réunie à Castelmont, le 9.11.2016, de 18h00 à 18h45, dans la composition suivante :

Jean-Michel Piguet, PS, Président, arrivé à 18h25

Philippe Cretegny, PLR

Fabien Deillon, UDC, rapporteur

Jean-Pierre Dupertuis, PLR

Samira Khemissa, PS

Stephane Riehling, PLR, arrivé à 18h30

Nadia Steiner, Les Verts, arrivée à 18h30

La Municipalité est représentée par Madame Anne Bourquin Buchi

En l'absence du Président, il est décidé de commencer sans tarder car deux commissaires sont attendus pour une autre commission.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

L'objet est déjà bien connu de tous, car, cette commission ad'hoc s'est déjà réunie à plusieurs reprises, tant localement pour le Conseil Communal de Prilly, mais aussi en séance conjointe avec les représentants de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxens-Mésery.

Se préavis concernant la sortie des communes de la Chambronne est maintenant présenté indépendamment des nouveaux statuts de l'ASIGO. Les nouveaux statuts sont à nouveau en traitement par l'Etat de Vaud et ne pourront pas être soumis aux différents Conseils Communaux cette année. Comme les communes de la Chambronne sortent de l'ASIGOS à la fin de cette année 2016, il devient pressant de liquider cette partie du dossier.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°23-2016
concernant l'acceptation de la sortie, au 31 décembre 2016, des Communes de la
Chamberonne «Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens» de l'Association
intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de
l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly (ASIGOS)

Le budget 2017 de l'ASIGOS ayant été adopté lors du dernier Conseil Intercommunal, il est désormais possible de renseigner sur les éléments financiers futurs de l'association :

Au budget 2017, première année de fonctionnement de l'ASIGOS réduite à trois communes, la participation de Prilly se monte à CHF 2'514'390.-. Ce montant est légèrement inférieur à notre participation de 2015 de CHF 2'576'648.01 lorsque l'ASIGOS comptait 8 communes.

Concernant la part de la dette de l'ASIGOS qui est garantie par notre cautionnement l'évolution est la suivante :

La participation de Prilly à l'ASIGOS passe d'environ 65 à 66 % avant le départ des communes de la Chambronne à environ 71 % après le départ.

Emprunts au 31.12.2016 : CHF 15'500'000.- dont part de Prilly 66 % : CHF 10'023'000.-

Emprunts au 31.12.2017 : CHF 14'500'000.- dont part de Prilly 71 % : CHF 9'940'000.-

Un emprunt de CHF 1'500'000.- échu en 2017 ne sera pas renouvelé, faisant ainsi baisser l'engagement de notre commune.

Les derniers commissaires étant arrivés Madame la Municipale se retire et la commission peut délibérer.

3. Délibérations et amendements

La commission qui est déjà très renseignée par les séances précédentes passe sans tarder au vote

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité de 7 voix pour elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 18h45.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°23-2016
concernant l'acceptation de la sortie, au 31 décembre 2016, des Communes de la
Chamberonne «Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens» de l'Association
intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de
l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly (ASIGOS)

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et
Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 23-2016
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la sortie des Communes de La Chamberonne «Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-
Lausanne et Sullens» de l'Association intercommunale pour la construction, la gestion des
bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de
Prilly (ASIGOS), avec effet au 31 décembre 2016

Au nom de la commission :

Jean Michel Piguet, Président Fabien Deillon rapporteur